



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Par courrier « A » et courriel

Musée Historique Lausanne
Place de la Cathédrale 4
CH-1002 Lausanne

À l'attention de M. Laurent Golay, Directeur

Renens, le 9 octobre 2023.

Objet : Votre « exposition » sur le Centenaire du Traité de Paix de Lausanne – votre courrier daté du 19 septembre 2023 adressé à la Türkische Gemeinschaft Schweiz.

Monsieur le Directeur,

Nous avons récemment pris connaissance de votre courrier cité ci-haut. Il va de soi que ce fut une désagréable surprise.

Vous vous réclamez d'historiens et d'historiennes « *suisses, français, turcs et anglais* », dont pas un seul n'est nommé (si nous doutons fort que Youssef Courbage, Feroz Ahmad, Hasan Dilan, Ahmet Efiloğlu, Florence Hellot ou encore Odile Moreau soient du nombre, nous vous serions redevable de nous dire de quels « *scientifiques confirmés* » il s'agit) pour ensuite prétendre que le résultat serait « *factuel et objectif* » ! En quoi est-il « *factuel et objectif* » de s'appuyer sur une fausse citation attribuée à Hitler, venant d'un texte rejeté comme apocryphe lors du procès de Nuremberg ? De parler du « *fasciste suisse Arthur Fonjallaz* », alors que Fonjallaz, membre de l'UDC en 1922, n'est passé au fascisme qu'une décennie plus tard ? Nous n'avons pas eu de réponse à de telles questions, puisque vous avez évité ces sujets.

De même, vous affirmez que votre exposition est « *construit[e] autour de témoignages* », sans nous répondre sur l'omission de ceux produits par Maurice Gehri, Noëlle Roger, Rodolphe Haccius et Henri Cuénot (nous ne citons ici que des Suisses), pour ensuite « *vous inscrire en faux contre* » nos objections à ce sujet, sans apporter un contre-argument décelable.



Il y a bien eu de votre part dissimulation de faits et de sources ; invoquer la démocratie est sans pertinence, d'autant que vous avez imposé, comme nous vous l'avions expliqué, le point de vue de minorités politiques au sein de minorités ethno-nationales, au mépris des avis majoritaires, soutenus par de multiples sources non-turques.

Comme vous écrivez : « *vous déplorez que le PKK et l'ASALA soient mentionnés dans l'exposition* », nous craignons que vous ayez lu trop vite. Nous aurions apprécié une référence au projet de la Fédération révolutionnaire arménienne pour assassiner le négociateur turc, Ismet İnönü, suivie par un développement honnête sur la continuité avec le terrorisme des CJGA/ARA et de l'ASALA, dans les années 1970 et 1980. Au lieu de cela, une affiche publiée par la branche « *politique* » de l'ASALA en France est utilisée comme s'il s'agissait d'une source ordinaire, digne de foi, sans préciser un instant de quelle organisation il s'agit.

Pour couronner le tout, le panneau évoquant les attentats parle d'« *actions militantes, voire terroristes* ». La répugnance à reconnaître comme terroristes des actions terroristes, condamnées par plusieurs cours d'assises (y compris celle de Genève) comme telles, fait justement partie du discours des organisations terroristes arméniennes. C'est donc bien, quoi que vous puissiez en dire aujourd'hui, une caution au moins partielle, et d'autant plus incompréhensible que l'ASALA a frappé (aussi) des objectifs spécifiquement suisses.

S'agissant du PKK, ce que nous déplorons avant tout, c'est que les références qui y sont faites ne citent pas une seule fois la nature terroriste de cette organisation, attestée par de multiples décisions rendues par la justice française¹, allemande, britannique, danoise, etc., ainsi que par la Cour européenne des droits de l'homme².

Lors de nos conversations, nous n'avons jamais cherché à imposer un point de vue, contrairement à d'autres. Nous avons d'abord apprécié l'esprit constructif que nous discernions, ou croyions discerner, puis nous avons constaté une évolution radicale, que nous n'avions pas le pouvoir d'empêcher, et, pour finir, nous avons refusé de servir de caution à une « exposition » qui n'avait plus rien d'équilibré, ni même de particulièrement soucieuse des faits : un comble pour un musée public qui se dit « historique ».

De même, dans notre courriel du 5 mai dernier, nous vous avons demandé « *de nous informer si, effectivement, le qualificatif de « génocide » apparait, d'une manière ou d'une autre, lors des expositions que propose la Musée d'histoire de Lausanne* », demande restée sans réponse. Nous n'avons pas eu davantage de retour suite à ce courriel sur l'unique conférence que vous nous aviez proposée, et que nous avons acceptée, bien que ce fût à une contre trois.

Dès lors, nous trouvons incongrue votre référence à l'historien français et membre de l'Académie française, Pierre Nora, qui – et vous semblez l'ignorer – s'est toujours opposé au qualificatif de « génocide » pour désigner les événements survenus dans l'Empire ottoman en 1915.

¹ Par exemple : Cour de cassation, chambre criminelle, 21 mai 2014, <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000028976488/> ; 16 mars 2016, <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000032264088/>

² Par exemple : Roj TV c/ Danemark, 24 mai 2018, <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-183289>



M. Nora a, par exemple, écrit : « *L'histoire ne doit pas être l'esclave de l'actualité, ni s'écrire sous la dictée de mémoires concurrentes. Dans un État libre, il n'appartient à aucune autorité politique de définir la vérité historique* », tout le contraire de ce que la municipalité de Lausanne et votre établissement ont fait.

M. Nora a également déclaré au *Figaro* du 17 mai 2006 : « *La tempête déclenchée, il y a quelques années en France, autour de Bernard Lewis relève du terrorisme intellectuel.* » Or, sur la question arménienne, votre exposition ne fait que ratifier ce terrorisme intellectuel, en occultant toute mention des victimes musulmanes ou encore juives et des faits qui contredisent la qualification de « génocide arménien » : condamnations prononcées, entre octobre 1915 et janvier 1917, par les autorités ottomanes contre 1 397 Ottomans musulmans pour crimes commis contre des Arméniens, exemptions de déplacement forcé pour 500 000 personnes, acceptation de l'aide alimentaire américaine, allemande et suisse³, etc.

L'objectivité que vous revendiquez reflète-elle la réalité de la période de la Grande guerre en ce qui concerne le soi-disant « génocide arménien » ? Vous avez sciemment sélectionné des affirmations fallacieuses – relevées en détail dans notre courrier du 27 juin adressé à M. Grégoire Junod, Syndic de Lausanne – pour une thèse établie, a priori, dans le but de manipuler la perception des visiteurs.

En revanche, vous avez négligé et omis d'exposer des faits probants qui infirment cette thèse. Lors de notre dernière rencontre, nous avons attiré votre attention sur les deux jugements de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans l'affaire du Dr. Perinçek c. Suisse à laquelle notre fédération avait été associée en tant que tiers intervenant.

Dans ses deux jugements (décembre 2013 et octobre 2015⁴), la CEDH avait rappelé que le terme de « génocide » ne doit pas être galvaudé et instrumentalisé. Il s'agit d'un terme juridique aux contours définis de façon très précise par la Convention de l'ONU de 1948 sur la prévention et la pénalisation du crime de génocide. « *Le "génocide" est une notion de droit bien définie* » avait conclu la CEDH en précisant qu'il n'y a pas de « *consensus général* » pour qualifier de « génocide » les événements survenus dans l'Empire ottoman en 1915. Mais, évidemment, le Musée Historique Lausanne en a décidé autrement !

En définitive, votre « exposition » — prétendument objective des faits historiques mais qui relève plus de la mise en scène — n'est qu'une vision biaisée qui se réduit malheureusement à un paradigme d'un impérialisme culturel motivé par une certaine turcophobie et une islamophobie latente.

Dès lors, la manière dont vous avez décidé de concevoir votre « exposition » dans le cadre du centenaire du Traité de paix de Lausanne nous apparaît contraire aux normes et au code de déontologie que tout musée digne de ce nom se doit de respecter.

³ Maxime Gauin, « Uneven Repression: The Ottoman State and its Armenians », dans Edward Erickson (dir.), *A Global History of Relocation in Counter-Insurgency Warfare*, Londres-New York, Bloomsbury Academics, 2019, pp. 115-140; Gilles Veinstein, « Trois questions sur un massacre », *L'Histoire*, avril 1995, pp. 40-41.

⁴ Arrêt du 17 décembre 2013 <https://fatsr.org/wp-content/uploads/2013/12/AFFAIRE-PERINCEK-c.-SUISSE-ARRET-DE-LA-CEDH-2013.12.17.pdf> et jugement définitif de la Grande chambre du 15 octobre 2015 <https://fatsr.org/wp-content/uploads/2019/03/Affaire-Perin%C3%A7ek-c.-Suisse-Arr%C3%AAt-du-15-octobre-2015.pdf>



Enfin, lors de notre réunion du 6 avril 2023, dans vos bureaux, en présence de notre Comité directeur et du Professeur Jean-Louis Chancerel, nous vous avons demandé pourquoi, au fil de nos rencontres de septembre 2020 et d'août 2022, vous vous étiez éloigné de l'esprit de paix et de réconciliation du Traité de Lausanne.

Vous nous aviez indiqué – par un geste de l'index pointant vers le plafond – que les ordres venaient d'en haut. Nous avons donc questionné par écrit le Syndic, M. Grégoire Junod, dans un courrier daté du 11 juillet 2023 : ce dernier dément formellement vous avoir donné quelques directives que ce fût.

Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser quelles seraient ces forces, restées inconnues à ce jour, auxquelles vous faisiez allusion. Notons encore, que lors de cette entrevue comme lors des précédentes rencontres, vous vous êtes bien gardé d'exprimer un quelconque souhait quant à une « *collaboration dans le cadre des dispositifs de médiation autour de l'exposition* ».

En espérant que ces quelques lignes auront servi à vous remettre en question et dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions, Monsieur le Directeur, de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à ces quelques remarques.

Au nom de la Fédération des Associations de Suisse Romande,

Celâl Bayar
Président

Copie : Türkische Gemeinschaft Schweiz – Dietikon/Suisse
Département fédéral des affaires étrangères DFAE – Berne/Suisse
Ministère des Affaires étrangères de Turquie – Ankara/Turquie
Municipalité de la Ville de Lausanne, M. Grégoire Junod, Syndic – Lausanne/Suisse
Association des musées suisses AMS – Zurich/Suisse
Conseil international des musées (ICOM) – Paris/France